



CONSEIL MUNICIPAL DE CAPPINGHEM

Procès-Verbal du 28 octobre 2021

MANDAT 2020 – 2026

Présents : Ch. MATHON, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, G. TRAPASSO, V. DUCOURAU, S. DUMORTIER, G. CHATEAU, G. OUDAERT, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY,

Absents excusés avec pouvoir :

❖ MC. FICHELLE	pouvoir à	V. PARABOSCHI
❖ A. TRICOIT	pouvoir à	V. DUCOURAU
❖ F. TREDEZ	pouvoir à	T. WIDHEN
❖ N. ROUBAUD	pouvoir à	K. UDRY
❖ M. WALICKI	pouvoir à	S. DUMORTIER

Absent sans pouvoir : E. BARBAY, P. MOUCHON, JM. CLERFAYT

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

L'an deux mil vingt et un le 28 octobre, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

GESTION DES ASSEMBLEES

Monsieur le Maire rappelle la demande d'information de Madame ROUBAUD concernant le nombre d'électeurs inscrits habitant le quartier HUMANICITE. Il est au nombre de 321 électeurs.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'octroi de la subvention du département « villages et bourgs » relatif au projet d'aménagement d'un city stade au bourg d'un montant de 35 419 €.

Madame UDRY demande si l'ensemble des PV du conseil municipal sont en ligne sur le site. Monsieur le Maire précise que certains PV sont manquants. Nous faisons le nécessaire auprès des services pour mettre à jour le site internet dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose que Monsieur DUCOURAU soit désigné secrétaire de séance

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Monsieur DUCOURAU procède à l'appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 30 septembre 2021

(CM2021-09-D01)

Monsieur le Maire demande si des modifications sont à apporter au procès-verbal du 30 septembre 2021.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'RUBANISME DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE-

(CM2021-10 – D02)

Monsieur le Maire rappelle la procédure concernant la procédure d'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

- 1^{er} envoi de la procédure à l'ensemble du conseil municipal
- Commission urbanisme pour débat du PADD le mardi 28 septembre 2021
- Présentation au conseil municipal du 30 septembre 2021
- Commission urbanisme élargie pour mettre en forme le débat le lundi 25 octobre 2021
- Conseil municipal du 28 octobre pour voter la délibération relative au PADD

Monsieur le Maire fait référence au mail de Madame ROUBAUD concernant le E85. Monsieur le Maire propose de le retirer de la synthèse mais de le préserver dans la délibération relative au vote du PADD. Monsieur le Maire explique ce qu'est le E85 au conseil municipal.

Monsieur le Maire remercie le conseil municipal pour le débat réalisé en commission élargie.

Monsieur le Maire fait lecture de la 1^{er} partie de la délibération du PADD suite à la synthèse de la commission urbanisme élargie et présente les orientations de la MEL (les 3 questions) et le débat du conseil municipal concernant plus précisément la commune de Capinghem.

Madame DUMORTIER précise que les vignettes crit'air (énoncées dans la délibération) doivent avoir des critères bien définis.

Monsieur CHATEAU pose la question des autres critères éventuels. Monsieur le Maire précise le poids, la consommation des voitures...

Monsieur KIMOUR rappelle que ces décisions se situent au niveau de l'Etat. Monsieur le Maire précise que la MEL peut interpeller la Préfecture à ce sujet si besoin. Monsieur le Maire rappelle l'impact social des gilets jaunes suite aux manifestations.

Monsieur KIMOUR demande que la priorité sur Capinghem soit la primo accession concernant les futurs logements. Monsieur le Maire affirme que oui mais rappelle que nous sommes en train de lire la 1^{ère} partie de la délibération relative aux enjeux à l'échelle métropolitaine.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de maîtriser la division parcellaire et des formes architecturales des nouvelles constructions avec des outils d'aide concernant les permis de démolir.

Monsieur le Maire précise qu'une correction sera apportée à la délibération dans la 2^{ème} question « *comment l'aménagement du territoire peut-il booster la transformation économique du territoire* » ? Friches n'est pas le bon terme et sera remplacé par zone.

Monsieur le Maire fait lecture de la deuxième partie de la délibération du PADD au conseil municipal. La deuxième partie concerne le projet BECQUERIE.

Madame DUMORTIER souhaite que la phrase relative à relier la D7B à la D933 soit modifiée en ce sens : « connaître les intentions méconnues jusqu'alors et donner notre volonté sur le sujet ».

Madame DUMORTIER demande si un pourcentage est à définir. Monsieur le Maire répond qu'il est difficile d'établir un pourcentage.

Monsieur KIMOUR précise que cela dépend de la politique que la commune souhaite proposée. Les propriétaires occupants apportent une stabilité à la commune.

Monsieur le Maire précise que cela apporte effectivement une stabilité et un plus pour l'école.

Monsieur le Maire propose donc de compléter la délibération dans la partie logement par « *ces logements seront principalement destinés à la primo accession et accession maîtrisée afin de conserver et attirer de jeunes familles sur la commune* ».

Monsieur le Maire précise également une erreur dans le chapitre réserve foncière « ces » et non « ses ».

Monsieur KIMOUR demande pourquoi cette phrase « *Le coût de réalisation de ces 2 équipements cités ci-dessus n'aura pas à être supporté par le programme* » est indiquée dans la délibération et demande la possibilité de supprimer celle-ci. Monsieur le Maire confirme la suppression de cette phrase.

Monsieur le Maire rappelle le travail effectué concernant la synthèse suite au débat en commission urbanisme.

Monsieur le Maire propose de passer au vote de la délibération.

Madame UDRY précise qu'elle votera contre. Madame UDRY estime que l'ensemble du conseil municipal n'a pas travaillé assez correctement, compte tenu d'une information trop tardive.

Monsieur le Maire trouve cela dommage de ne pas donner un avis favorable pour l'ensemble du conseil municipal suite à la qualité de la synthèse liée au débat.

Monsieur KIMOUR aurait souhaité avoir les documents plus tôt pour travailler davantage et prévoir plusieurs commissions d'urbanisme.

Pour : 13

Contre : 2

Absentions : 1

Permis d'aménager 059 128 21 0001 – Désignation d'un membre du Conseil municipal pour statuer sur la demande

(CM2021-10- D03)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le permis d'Aménager N° PA 059128 21 S0001 au nom de TISSERIN AMENAGEMENT.

Ce permis est représenté par Monsieur Ludovic MONTAUDON et concerne la parcelle AB 13 d'une superficie de 15 292.00 m².

Monsieur le Maire explique que son épouse est employée par le groupe TISSERIN et pour éviter tout conflit d'intérêt demande à ce que les décisions relatives à ce dossier soient déportées à Monsieur WIDHEN Thierry, adjoint au maire.

La nature des travaux est la réalisation de 8 lots libres de constructeurs et de voirie de desserte. L'habitation existante est conservée et fera l'objet d'un lot indépendant. Il y aura un total de 9 lots.

Monsieur CHATEAU demande quel type de décision peut être pris. Monsieur le Maire précise que les décisions concernent l'ensemble du permis d'aménager notamment dans le suivi et l'élaboration du projet, les rencontres avec les promoteurs.

Monsieur CHATEAU demande qui est en mesure de prendre les décisions. Monsieur le Maire rappelle que la mairie reste décisionnaire mais que le SIVOM est le service instructeur et se conforme au règlement d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- ↳ de désigner Monsieur Widhen, adjoints aux travaux, pour statuer sur le permis d'aménager PA 05912821S0001
- ↳ autoriser Monsieur Widhen, adjoint aux travaux, à signer tous les documents afférents à ce dossier

ADOpte A L'UNANIMITE

ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION

(CM2021-10 – D04)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de modifier la délibération CM 2021-09-D07 relative à la taxe sur les logements vacants depuis plus de 5 ans. Le délai passe à 2 ans selon l'article 1407 bis du code général des impôts.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation depuis plus de 2 ans.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION SUR LES TARIFS DU CONCERT « GOLDMANIA » DU 27 NOVEMBRE 2021

(CM2021-10 – D05)

Monsieur le Maire présente le concert « goldmania » du 27 novembre 2021 ainsi que les tarifs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- FIXER le droit d'entrée à 5€ pour les adultes et la gratuité pour les moins de 12 ans.
- D'ACTER que l'ensemble de ces recettes seront perçues par le biais de la régie municipale d'animation locale, de sports, de culture et de loisirs.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONVENTION DE PARTENARIAT SPORTIF

(CM2021-10 – D06)

Madame Paraboschi, Adjointe à la vie locale, association et sport présente au conseil municipal la convention de partenariat sportif entre Camille Haddouche (multiple championne de France de Karaté Kyokushin, classée 3^{ème} aux championnats Europe et Mondial) et Sophie Piens (Vice-championne de France Kata 2019 sélectionnée pour Budapest en 2022). Madame PARABOSCHI précise que cette convention permettra de développer avec elles, un partenariat 2021-2022, dans le but de promouvoir le sport au féminin.

Jusqu'aux championnats d'Europe de Budapest, la ville suivra la progression des deux championnes en diffusant l'information très largement auprès des habitants de la commune de manière interactive. Des mini-ateliers « Bien-être », des démonstrations et différents jalons de rencontre seront prévus également. Le logo de la ville sera décliné sur les supports sportifs, ainsi qu'au niveau des médias. Une communication dynamique (diffusion d'images en instantané, short vidéos...) permettra également de suivre les deux championnes.

Pour cela, une convention de partenariat doit être conclue entre la commune et Melles Haddouche et Piens ayant pour objet de favoriser le sport au féminin autour de quatre buts :

Madame Paraboschi précise également que la somme de 2000 € sera versée à Madame Haddouche et Madame Piens afin de participer au voyage et permettre le partenariat avec la ville de Capinghem.

Monsieur Agnieray rappelle la différence entre les 2 types de karaté.

Monsieur Agnieray précise également qu'il fait partie du même club de karaté que Camille Haddouche et demande si cette situation ne pose pas de difficulté pour le vote de la délibération.

Monsieur le Maire précise que non.

Madame Paraboschi propose au conseil municipal d'adopter les points suivants :

- ↳ Autoriser M le Maire à signer la convention, ainsi que tous les documents afférents à ce partenariat,
- ↳ Acte que la dépense en résultant (2000€) sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE



L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 21h00